

Chapitre 4 : La réglementation boursière (cas de la bourse d'Alger)

Que représente la Bourse ?

La Bourse est le lieu où s'échangent des actifs financiers à moyen et long termes.

C'est aussi un moyen très efficace de :

- Mobilisation de l'épargne nationale et étrangère ;
- Fructification des ressources excédentaires ;
- Valorisation des sociétés cotées ;
- Élargissement et démocratisation de l'acte d'investissement ;
- Amélioration de la gouvernance au sein des sociétés ;
- Pérennisation des sociétés (Grands groupes, PME) ; c'est rendre durable l'activité de l'entreprise
- Développement de la notoriété de l'entreprise ; La notoriété est donc le fait d'être connu par un large panel de personnes

La Bourse d'Alger

La Bourse d'Alger est l'assemblage de plusieurs institutions et professionnels, dont :

1. La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) représentant l'autorité du marché financier qui veille au respect de la réglementation boursière en vigueur et assure la protection des épargnants.
2. La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières (SGBV), communément dénommée Bourse d'Alger, est une société par actions détenue par les Intermédiaires en Opérations de Bourse. Elle est chargée de l'organisation pratique des opérations d'introduction en bourse des sociétés, de l'organisation des séances de négociation, de la gestion du système de cotation et de la diffusion des informations et statistiques boursières (à travers le Bulletin Officiel de la Cote et les autres canaux d'information : site web, spots télévisés, quotidiens nationaux...).
3. Les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) sont les banques, les établissements financiers et les sociétés commerciales exerçant leurs activités principalement autour des valeurs mobilières. Les Intermédiaires en Opérations de Bourse sont agréés par la COSOB.
4. Le Dépositaire central activant sous le nom «Algérie Clearing» est une société par actions, dont la mission consiste à assurer la conservation des titres financiers émis,

l'administration des comptes courants des titres ouverts pour le compte des Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC), la réalisation des opérations sur titres pour le compte des émetteurs, la dématérialisation des valeurs mobilières et leur codification selon les normes internationales (ISIN : International Securities Identification Number).

5. Les Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC) des titres sont les banques, les établissements financiers et les sociétés commerciales ayant la qualité d'Intermédiaires en Opérations de Bourse. Les TCC assurent pour les investisseurs les prestations d'ouverture et de gestion des comptes courants réservés aux valeurs mobilières souscrites sur le compartiment primaire ou acquises sur le marché secondaire.
6. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sont constitués des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds Communs de Placement (FCP). Ce sont de véritables catalyseurs de la liquidité au niveau du marché boursier qui ont un rôle primordial dans la diffusion des valeurs mobilières auprès d'un large public atomisé d'investisseurs. Actuellement, la place boursière algérienne compte une seule SICAV représentée par la SICAV CELIM.

Les entreprises cotées

La cote officielle de la Bourse des valeurs mobilières comporte un marché de titres de capital et un marché de titres de créance.

I- Le marché des titres de capital est composé d'un :

Marché principal : destiné aux grandes entreprises. Actuellement, quatre (04) sociétés sont cotées sur le marché principal à savoir :

- Groupe SAIDAL : activant dans le secteur pharmaceutique ;
- EGH EL AURASSI : activant dans le secteur du tourisme ;
- ALLIANCE ASSURANCES : activant dans le secteur des assurances ;
- BIOPHARM : activant dans le secteur pharmaceutique.

Marché PME : réservé aux Petites et Moyennes Entreprises : créé en 2012 par le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le règlement n°97-03 du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières. (Paru au JORA n°41 du 15 juillet 2012).

Ce marché peut offrir aux PME en démarrage une alternative pour accéder aux capitaux. C'est une excellente occasion de croissance pour les PME, tout en procurant aux investisseurs un marché bien réglementé pour leurs placements.

Une seule société activant dans le domaine du tourisme est cotée sur ce marché, il s'agit bel et bien de la société AOM Invest.

II- Le marché des titres de créance composé d'un :

Marché des obligations : titres de créance émis par les sociétés par actions.

Marché bloc OAT : réservé aux Obligations Assimilables émises par le Trésor public Algérien. Il a été créé en 2008 et compte actuellement plus de 25 lignes cotées englobant près de 400 milliard de Dinar algérien .

Les Obligations Assimilables du Trésor présentant des maturités de 7, 10 et 15 ans sont négociées par l'entremise des Intermédiaires en Opérations de Bourse et les compagnies d'assurances ayant le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor à concurrence de cinq séances par semaine.